



TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel juillet 2015 - n° 157



Photo : P. Willems/FTLB

L'Echo de nos Clochers

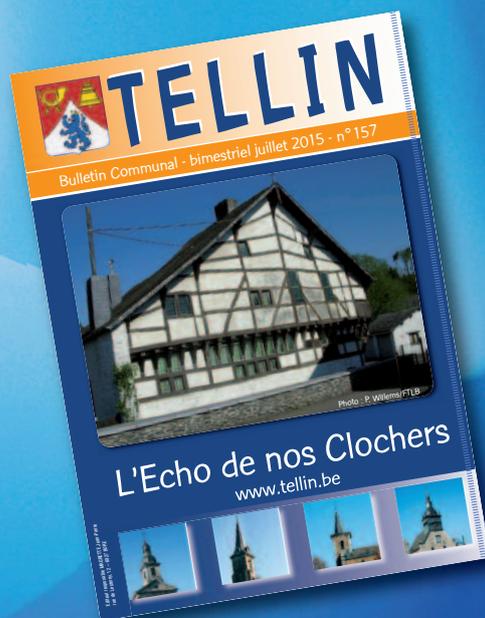
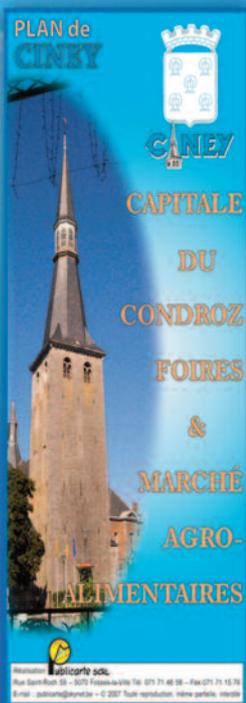
www.tellin.be



Notre société édite depuis plus de 30 ans
en partenariat avec les Administrations communales :

- des bulletins communaux
- des brochures d'accueil pour les communes, les hôpitaux...
- des brochures touristiques
- des brochures de l'enseignement
- des plans de communes, de zones touristiques
- ou toutes autres brochures à vocation communale

Vous souhaitez annoncer dans la brochure de votre commune,
vous désirez un renseignement sur nos services ?
Contactez-nous, nous sommes à votre écoute :
via Tél. **071 / 74 01 37** ou via mail : info@regifo.be





Le mot du maire

Les mois de juillet et août sont, pour beaucoup, synonymes de vacances, découvertes culturelles (notamment « églises ouvertes »), festivals et festivités en tout genre. Et, à ce sujet, notre commune n'est pas en reste. Fêtes locales, brocantes, fête nationale, ... jalonnent notre quotidien. Grâce au dynamisme de nombreux comités, ces événements restent une source de loisirs accessibles à tous. J'en profite pour remercier l'ensemble des bénévoles qui sont impliqués dans ces diverses organisations. A ce sujet, j'invite les enfants et les jeunes à prendre du bon temps lors des activités ludiques organisées en août par la commune (voir article dans cet écho).

Sans transition, voici, en résumé, les comptes communaux 2014 approuvés par le conseil communal. Le compte ordinaire (dépenses et recettes courantes) se solde par un boni de 167.499€, soit une nette diminution par rapport à 2013 (399.938€). Des recettes fiscales à la baisse (-156.000€) et des ventes de bois en régression (-154.000€) justifient cet écart. Il ne faut pas se voiler la face : la crise commence à frapper tout doucement notre commune.

En début de législature, je vous avais promis du changement. En voici un qui vise à mieux vous servir en améliorant l'efficacité et la transparence des services communaux. Le conseil, sur proposition du collège, a décidé d'ouvrir un service de médiation, en collaboration avec le médiateur de la région wallonne. Vous en apprendrez plus sur le sujet dans ce bulletin.

Il y a peu, vous avez pu découvrir la nouvelle station d'épuration de Tellin, inaugurée le 20 mai dernier. Cette station s'inscrit dans le développement durable de notre commune. En effet, la nature et l'environnement ont une place importante dans notre vie de tous les jours. En témoigne, une étude effectuée dans le cadre de l'opération de développement rural. Il en ressort que nous, habitants de Tellin, estimons que la qualité de notre environnement est l'atout majeur de notre territoire, tant pour son cadre de vie que pour le développement d'un tourisme vert.

Enfin, je vous invite vivement à découvrir, dans cette brochure, un appel à projets réalisé dans le cadre de l'opération de développement rural (ODR). N'hésitez pas à déposer vos suggestions. Je vous souhaite un agréable mois d'août et une rentrée pleine de réussite.

Jean-Pierre MAGNETTE
Bourgmestre



« ECHO DE NOS CLOCHERS » n° 158.

Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du lundi 21 au vendredi 25 septembre 2015. Les articles pour ce numéro devront nous parvenir sur support informatique ou par mail à l'adresse suivante:

mariane.remacle@tellin.be pour
le mardi 25 août 2015 à minuit.

D'avance, merci à tous.
REMACLE Mariane

Permanence Population – Etat-Civil : Août 2015
Exceptionnellement, la permanence Population Etat-Civil du 01^{er} samedi du mois est reportée au samedi 08 août 2015 de 09 heures à 12 heures

CAR ONE - RESTEIGNE

Depuis le 07 juillet 2015, l'arrêt du car ONE se fera sur le parking de la salle de « Resteigne-City ».

Horaires : 1^{er} mardi du mois

Arrivée :

12 h 45 pour la première consultation vers 13 hrs.

Départ : vers 14 h 30.

ECHOS DE NOS CLOCHERS N° 157 – SOMMAIRE

1. Administration

Le mot du maire
Echos de nos clochés
Permanence Population Etat-Civil /
Arrêt car ONE
Bibliothèque
La CLDR récolte vos projets
Opération Développement Rural
Nouvelles du Conseil Communal
Echos de la minorité
Inauguration de la station d'épuration de Tellin
Information chasse
Information : médiation communale
Carrefour des générations

2. CPAS

Permanences du CPAS de Tellin
Service guidance sociale énérgétique
Flexitec
«Pot'agers»

3. Environnement

Zéro-phyto - gestion différenciée
Primes énergies 2015
Utilisation des produits phytosanitaires

5. Extrascolaire

Ateliers rock de Tellin

6. Des Tellinois à l'honneur

Citoyen à l'honneur : Jean-François Denoncin
Institut Royal des Elites du Travail

7. Agenda

Activités ADO - Août 2015
RUS Tellin : marche ADEPS
RUS Tellin : stages

8. Divers

Dîner printanier à Bure
RUS : information
Info Province de Luxembourg

Bibliothèque

La Bibliothèque communale de Tellin vous accueille le jeudi de 16 à 18 heures.

Au rez-de-chaussée de la Maison Communale, disposant d'un parking aisé à proximité de l'entrée, la Bibliothèque de Tellin vous propose ses nouvelles acquisitions en provenance de la Bibliothèque centrale de Marche.

Benoît PIRSON, Bibliothécaire.

La CLDR récolte vos propositions de projets !

Dans le cadre de l'Opération de Développement rural visant à améliorer le cadre et la qualité de vie dans la commune de Tellin, la CLDR (Commission locale de Développement rural) a défini – avec l'aide de personnes ressources du territoire – une stratégie de développement. Cette stratégie fixe les lignes directrices du développement de la commune pour les 10 années à venir.



Ces enjeux ont été précisés par une série d'objectifs. Si vous le souhaitez, vous pouvez les découvrir sur le site internet de la commune de Tellin !

APPEL À PROJETS

Ces grands enjeux ambitieux pourront être atteints par la mise en œuvre de projets et d'actions concrètes. **La CLDR lance donc un appel à projets à la population jusqu'au 30 septembre 2015.**

LES ENJEUX

Voici les 6 enjeux identifiés pour le développement de la commune de Tellin :

- **L'augmentation maîtrisée de la population notamment par le renforcement d'une politique de logements et d'aménagement du territoire adaptée aux réalités de Tellin.**
- **L'adaptation de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins de la population et de la société.**
- **L'amélioration de l'offre et des équipements socioculturels et sportifs ainsi que des espaces de convivialité.**
- **La mise en place d'initiatives favorisant la mobilité douce.**
- **Le renforcement de la politique énergétique au bénéfice de tous.**
- **Le développement d'équipements et de produits innovants en soutien des activités économiques et touristiques du territoire.**

⇒ Si vous avez des idées, rendez-vous sur le site internet de la commune pour y remplir le formulaire en ligne et ainsi, proposer un projet en lien avec les enjeux ci-dessus (si vous préférez une version papier du formulaire, vous pouvez vous adresser à Etienne Rouard à la commune – agent relais pour l'ODR).

Soyez innovants, créatifs, adoptez une vision sur le long terme et n'hésitez pas à imaginer à plusieurs des projets fédérateurs.

Plus d'infos ?

Contactez les agents de développement de la FRW (Séverine Schonne s.schonne@frw.be, Jean-Christophe Simon jc.simon@frw.be ou au 084/21 98 60).

Appel à projets dans le cadre de l'Opération de Développement rural

Dans le cadre de l'Opération de Développement rural visant à améliorer le cadre et la qualité de vie dans la commune de Tellin, la CLDR (Commission locale de Développement rural) a défini – avec l'aide de personnes ressources du territoire – une stratégie de développement. Cette dernière fixe - sous forme d'enjeux et d'objectifs - les lignes directrices du développement de la commune pour les 10 années à venir. La stratégie de développement pourra être atteinte par la mise en œuvre de projets et d'actions concrètes. **La CLDR lance donc un appel à projets à la population de Bure, Grupont, Resteigne et Tellin jusqu'au 30 septembre 2015 pour identifier les projets et les actions à mettre en place.**

⇒ Si vous habitez l'un des 4 villages et que vous avez des idées, rendez-vous sur le site internet de la commune (www.tellin.be) pour y remplir le formulaire en ligne (si

vous préférez une version papier du formulaire, vous pouvez vous adresser à Etienne Rouard à la commune – agent relais pour l'ODR).

Soyez innovants, créatifs, adoptez une vision sur le long terme et n'hésitez pas à imaginer à plusieurs des projets fédérateurs.

Plus d'infos ?

Contactez les agents de développement de la FRW (Séverine Schonne s.schonne@frw.be, Jean-Christophe Simon jc.simon@frw.be ou au 084/21 98 60).

Des nouvelles du Conseil Communal

Voici les décisions les plus importantes prises lors des conseils communaux du 28 avril, du 27 mai et du 22 juin.

- Approbations lors du conseil communal du 28 avril :
 - Des règlements relatifs aux primes communales : isolation, rénovation, audit énergétique, chauffe-eau-solaire, achat et construction ;
 - Des conditions et du mode de passation pour la gestion centralisée des clés de l'Office du tourisme, du hall des sports et du bâtiment polyvalent à Tellin ;
 - D'une convention de droit d'emphytéose relative à l'ancien bâtiment des voyageurs de Grupont ;
 - Des modifications des articles 54 – 87 et 168 du règlement général de Police ;
 - De la constitution de la Conférence Luxembourgeois des élus (ASBL) ;
 - De la gestion des plaintes : Médiation communale : projet-pilote en collaboration avec le Médiateur de la Région Wallonne.
- Approbations lors du conseil communal du 27 mai :
 - Du compte communal pour l'exercice 2014 ;
 - Du compte C.P.A.S pour l'exercice 2014 ;
 - Des comptes des Fabriques d'Eglise de Bure, Grupont, Resteigne et Tellin ;
 - Du plan PIC 2013-2016 pour la réfection de la Cité du Centenaire et la rue de Stan ;
 - Du rapport du conseiller en énergie.
- Approbations lors du conseil communal du 28 juin :
 - Du plan comptable de l'eau et fixation du prix ;
 - Du financement de la zone de Police pour 2015 ;
 - D'une réserve de recrutement pour un(e) employé(e) pour l'accueil extrascolaire et prestations à l'office du tourisme ;
 - De l'engagement d'un(e) coordinateur(trice) pour le secteur culturel, touristique et sportif ;
 - Des statuts administratif et pécuniaire et règlement de travail ;
 - Du Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission Locale de Développement Rural ;
 - De l'achat d'une remorque multifonction et du matériel de désherbage et de nettoyage ;
 - De l'achat de mobilier supplémentaire pour l'extension de l'école de Tellin ;
 - Du marché informatique pour l'école de Tellin ;

DULON Olivier

Président du Conseil communal



Echos de la minorité

De l'ardeur, l'ASBL Fonderie de Tellin en a plus qu'à revendre.

Des bénévoles se sont regroupés autour du nouveau propriétaire de l'ancienne fonderie de Tellin : Olivier Baudri, artisan campanaire. Ils ne ménagent pas leurs efforts depuis de nombreux mois pour rendre vivante l'ancienne unité de production des cloches et la transformer en véritable lieu de mémoire du savoir-faire campanaire et de tout ce qui tourne autour de temps.

L'ancienne partie privée n'a pas non plus résisté aux assauts des bénévoles et va être petit à petit transformée en espace d'accueil convivial où les visiteurs pourront boire un verre, se restaurer ou s'extasier devant quelques œuvres d'expositions temporaires.

Ce 12 juin 2015, une soirée paëlla géante s'est organisée sous tente et à l'extérieur et a rassemblé plus de 160 personnes de tous horizons. Celles-ci sont venues pour manifester leur attachement au patrimoine de Tellin et pour encourager l'initiative de sauvegarde et de valorisation de celui-ci.

Autre belle preuve de dynamisme créatif : l'organisation de la fête de la musique et d'un tournoi de Beach Volley par le Club de volley Tellinam.

Allier l'art et le sport est un pari réussi ce samedi 20 juin 2015. Ce sont tous les deux des moyens de communication et des sources de rassemblement collectif et de plaisir dont les habitants de notre commune ont bien besoin.

Ce projet a été possible grâce au soutien financier et logistique d'entreprises locales et de bénévoles.

Devant ce foisonnement d'idées et d'actions, nous ne restons pas indifférents.

Puisse la majorité politique en place, nous suivre dans notre enthousiasme à les aider et à être attentifs à leurs besoins.



Isabelle Bovy- Lecomte



Jean- François Dufoining



Françoise Boevé - Anciaux

Inauguration de la station d'épuration de Tellin



Une inauguration officielle

Le 20 mai dernier, la commune de Tellin et l'AIVE ont inauguré une nouvelle station d'épuration. D'une capacité de 1 800 équivalents/habitants, elle épure les eaux usées des villages de Tellin et d'une partie de Bure.

Attendue depuis de nombreuses années, cette nouvelle station va considérablement améliorer la qualité de l'eau du ruisseau de Boyes et d'une manière plus globale celle du bassin hydrographique de la Lesse.



La construction de la station d'épuration et du collecteur chargé d'acheminer les eaux usées du village de Tellin a nécessité un investissement de près de 3 millions d'euros htva.

Une attention toute particulière a été portée à la préservation de la biodiversité du site via la plantation d'essences locales et l'aménagement d'une prairie fleurie.

Des portes ouvertes au public

Le dimanche 31 mai, les habitants de la Commune de Tellin ont eu l'opportunité de visiter la station et de comprendre, par la même occasion, les enjeux de la gestion des eaux usées et du cycle de l'eau.



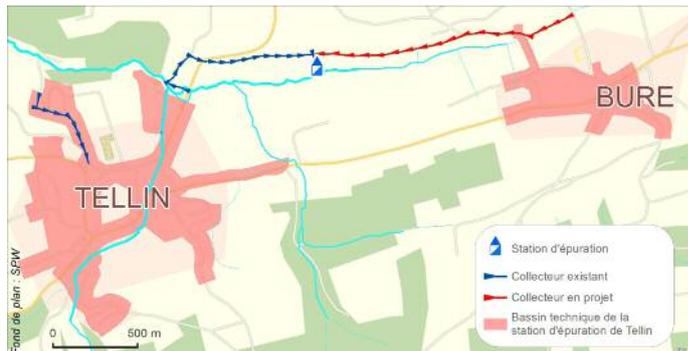
Vos eaux usées sont-elles traitées par la nouvelle station ?

- Si vous habitez à Tellin ou à Bure
 - Si votre habitation est située dans l'une des zones reprises en rose foncé sur carte ci-dessous ;
- alors vos eaux sont (ou seront) traitées par la station.

Quelles sont alors vos obligations ?

1. Si votre rue est égouttée :

- **Vous devez raccorder votre habitation à l'égout (si ce n'est pas encore fait).** C'est une imposition du Code de l'Eau. Ce raccordement à l'égout doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Collège communal.
- **Essayez d'évacuer les eaux claires séparément** (eaux pluviales et eaux de drainage). Trouvez une alternative à l'égout : ruisseau, fossé... Il faut éviter de diluer les eaux usées et, en cas de fortes pluies, de surcharger les égouts.



→ **Dans le cas où les eaux usées arrivent d'ores et déjà à la station d'épuration de Tellin, vous pouvez déconnecter votre fosse septique !**

La station d'épuration est conçue pour traiter des eaux usées brutes. Votre fosse septique est donc devenue inutile, voire gênante pour la station. En la mettant hors service vous éviterez également des frais d'entretien !

2. S'il n'y a pas encore d'égout dans votre rue :

Vous devez raccorder votre habitation à l'égout lorsqu'il sera posé. Pensez à conserver votre mode d'évacuation actuel pour les eaux claires (eaux pluviales et eaux de drainage) pour éviter de les déverser à l'égout.

Une station d'épuration ne digère pas tout !

Les lingettes, huiles, graisses de friteuse, solvants, restes de peinture ou d'hydrocarbures, ... nuisent au bon fonctionnement de la station d'épuration.

Au final, les eaux sont moins bien épurées et peuvent encore contenir ces polluants lors du rejet à la rivière !

Votre parc à conteneurs est équipé pour recevoir ces déchets. De cette manière, vous êtes certain que vos produits seront correctement traités, dans les filières appropriées et dans le plus grand respect de l'environnement !



Si vous êtes curieux de savoir que faire et ne pas faire avec vos eaux usées, consultez « Le petit livre des toilettes » !

>>> www.aive.be, profil citoyens, Eaux usées : assainissement collectif

Pour en savoir plus ?

À propos de vos obligations : notre site www.aive.be, profil « Citoyens ». Un conseiller en environnement AIVE est également à votre disposition au **063 23 18 11**.

À propos des modalités pratiques de raccordement à l'égout et la déconnection des fosses septiques : contactez l'Administration communale de Tellin.

Information chasse

INFORMATION CHASSE : Commune de TELLIN

La chasse est ouverte toute l'année

Espèce		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Cerf	Affut	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse ouverte (21/09)	Chasse ouverte	Chasse ouverte
	Battue	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte
Sanglier	Affut	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte
	Battue	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte
Chevreuil	Affut	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse ouverte (15/07)	Chasse fermée	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte				
	Battue	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse fermée	Chasse ouverte	Chasse ouverte	Chasse ouverte

Chasse fermée

Chasse ouverte

Pour votre sécurité, restez sur les chemins et les sentiers
et respectez les interdictions de circuler.

Remarque : Les affiches ne sont pas obligatoires. Vous pouvez entendre tirer alors qu'il n'y a pas d'affiche annonçant une chasse (par exemple : affut sanglier).



CHASSE
PASSAGE INTERDIT

INTERDIT TOUTE LA JOURNEE
A LA DATE INDIQUEE



CHASSE
PASSAGE INTERDIT

INTERDIT AUX HEURES ET PERIODE (maximum 10 jours) INDIQUEES



ANNONCE DES JOURNEES DE CHASSE

POUR VOTRE SECURITE

APPROCHE-AFFUT

OU AU

ENTRE H ET H

ENTRE H ET H

BATTUES

AFFICHES JAUNES D'INFORMATION PASSAGE AUTORISE

Attention : La récolte à usage personnel des champignons et menus produits des bois communaux de Tellin est réservée aux habitants des communes de Tellin, Wellin, Libin, Nassogne, St-Hubert et Rochefort en possession de leur carte d'identité (pour les résidents occasionnels nécessité d'une autorisation du Collège) et est autorisée uniquement du 1 mars au 15 novembre. Elle est suspendue la veille et 48 heures avant les battues. La récolte ne peut se faire que dans un rayon maximum de 50 m des chemins et sentiers.

Information : médiation communale

COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF A LA MEDIATION COMMUNALE :

Quand la gestion dynamique et efficace des réclamations concourt à la qualité du service et à la transparence administrative au bénéfice de la collectivité et de chaque citoyen...

En vue d'encore améliorer la qualité et la transparence des services de l'Administration communale au bénéfice de la population de toute la commune, le Collège Communal, en collaboration avec le Médiateur wallon, ouvre la voie à la médiation communale.

De quoi s'agit-il ?

Améliorer la gestion des réclamations qui peuvent surgir dans la gestion communale, apporter des solutions et des réponses adéquates, permettre le regard et l'analyse d'une personne tierce à la commune, le Médiateur.

Tout le personnel de l'Administration communale s'investit quotidiennement dans la satisfaction de l'intérêt général et de la population. Un faux pas, une erreur de procédure ou d'appréciation...cela peut arriver et nous

voulons apporter la correction nécessaire pour l'intérêt de toutes et tous !

Comment faire ?

Face à une incompréhension, une insatisfaction, une contestation, interpellez votre Administration Communale ! Dans un 1^{er} temps, le service concerné prendra attitude sur le litige. Si celui-ci persiste, le Médiateur interviendra et analysera tous les éléments de la situation. Son but : rapprocher les points de vue, clarifier les positions, expliquer les décisions, dégager des voies de consensus.

Un point de contact à votre écoute :

Monsieur ROUARD - rue de la Libération, 45
6927 TELLIN – Tél. 084/36.61.36

E- mail : mediation@tellin.be

Une initiative de la Commune de Tellin avec le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Carrefour des générations - 26 avril

« Carrefours des Générations » 26 avril 2015 Resteigne City

Sixième participation de **TELLIN (Commune, CPAS, CCCA)** à la journée des solidarités entre générations.

Traverser nos campagnes en joggant avec Bertrand ; découvrir les sentiers de Resteigne, son moulin, ses points de vue avec, Monique, notre guide d'un jour...

Scraper, cuisiner, s'essayer aux jeux de société traditionnels ou en wallon, tester les jeux en bois, goûter les galettes de Freddy...



Apprendre quelques pas de danse au son de l'accordéon, se faire grimer et s'admirer entre grand-mère et petite fille...



Ecouter la conteuse nous emporter dans les histoires d'antan des écrivains locaux...

L'embarras du choix pour échanger, partager, transmettre.

Tandis que les « mamies » et les « papis » papotent autour des tables jonchées d'objets bizarres et de photos anciennes, les enfants, les yeux écarquillés, écoutent les témoignages des auteurs et d'Emilie...

D'autres s'appliquent à modeler de la terre avec Maud... à faire un montage de fleurs ou à admirer les couleurs des vitraux et les quinquets qui reprennent vie...

D'autres encore tricotent avec « Les Fils en Folie » et sont fiers de pouvoir « habiller » des nichoirs qui trouveront leur place au jardin du Pachy...

Tandis que quelques autres sont à nouveau attirés par l'odeur des saucisses grillées...les



fans de sport s'entraînent sur l'aire de jeux !

Une journée bien remplie et forte en émotions !

MERCI à vous ambassadeurs, enfants, parents, grands-parents et arrière-grands-parents !

MERCI aux bénévoles !

Tentés par l'expérience ? Rendez-vous le dimanche 24 avril 2016 à Resteigne City pour une septième participation à la **journée européenne des solidarités entre générations** mais aussi rendez-vous, en cours d'année, pour partager les activités intergénérationnelles organisées par l'Extrascolaire et le CCCA.

Françoise Wathelet
Présidente du CCCA

Permanences du CPAS de Tellin

Permanences du CPAS de TELLIN – rue de la libération, 45 6927 TELLIN (084/36.66.85)

- Le service social : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9H à 11H
- Le service allocation de chauffage : mardi de 9H à 11H
- Le service énergie : jeudi de 13H30 à 15H
- Le service pension, allocation pour personne handicapée et gestion budgétaire : jeudi de 9H à 11H

- Le service de médiation de dettes : le mercredi de 9H à 12H.

Il est possible d'obtenir un rendez-vous en dehors de ces permanences au 084/36.66.85.

Service guidance sociale énergétique

Tout ce que le service de guidance sociale énergétique peut faire pour vous !

- proposer des conseils et astuces pour faire des économies lors de l'utilisation des différentes sources d'énergie,
- mettre a disposition un wattmètre afin de mesurer la consommation électrique de vos appareils ménagers,
- analyser la consommation énergétique de votre logement,
- vérifier la justification des provisions à payer à vos fournisseurs d'énergie,
- examiner les factures finales à payer aux fournisseurs d'énergie,
- aider au choix du fournisseur d'énergie,
- fournir des outils pour établir le budget des consommations du ménage,
- accompagner à la recherche d'un logement approprié en termes d'énergie

Ce service est entièrement gratuit et ouvert à tous...

CPAS de TELLIN, rue de la Libération 45 à 6927 TELLIN ou à votre domicile, veuillez prendre contact avec

Madame REMY au 084/36.66.85 le mardi et le jeudi.

Flexitec

Qu'est-ce que FlexiTEC ?

FlexiTEC est un projet pilote initié par le TEC Namur-Luxembourg et soutenu par la Wallonie. Il consiste en un nouveau service de mobilité à la demande en milieu rural ouvert à tous et basé sur une collaboration avec la commune et un éventuel partenaire.

Pourquoi FlexiTEC ?

Pour proposer à la population de Tellin « une solution de mobilité à la demande » qui se veut **complémentaire** à l'offre de transport déjà présente dans les zones rurales tout en soutenant les initiatives locales œuvrant dans le domaine de la mobilité. Durant deux ans, ce projet pilote sera testé et évalué afin de voir si ce mode de collaboration entre différents partenaires ainsi que cette nouvelle formule de transport à la demande amènent un réel « plus » à la mobilité de tous.

Les partenaires FlexiTEC dans votre commune :

- La Commune de Tellin
- Le TEC Namur-Luxembourg

Autres services de mobilité dans la région de Tellin

- **L'ASBL l'Age d'or Service** : cette association a pour but de transporter, à la demande, les personnes à mobilité réduite. Tarif : Tarif habituel TEC.
- **L'Entraide** : ce service est organisé par des bénévoles de Bure au moyen de leur véhicule personnel. Tarif: 0,35 €/km.



Comment faire ?

1. J'appelle : l'opérateur recherche la meilleure solution de déplacement en tenant compte des possibilités existantes. Le cas échéant et si un véhicule est disponible, le trajet FlexiTEC est réservé. Mes coordonnées sont enregistrées afin d'être rappelé en cas de modification du trajet.

Qui contacter ?

Le CPAS de la Commune de Tellin - Rue de la Libération 45, 6927 TELLIN - 0495/80.71.83 - du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00.

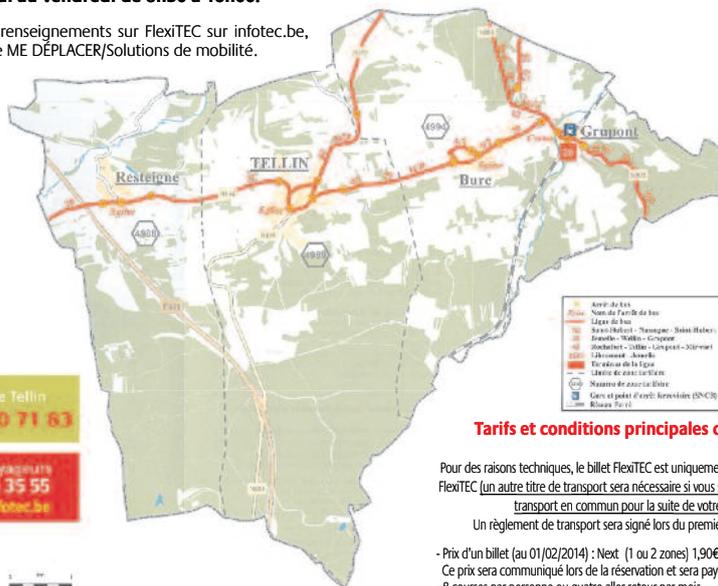
Plus de renseignements sur FlexiTEC sur infotec.be, rubrique ME DÉPLACER/Solutions de mobilité.



2. Je voyage : je suis embarqué à l'adresse de mon choix ou à un arrêt TEC, je fais éventuellement des petits détours pour embarquer d'autres clients.

3. J'arrive à destination : je suis déposé à un arrêt TEC ou à l'adresse de mon choix et je continue éventuellement en bus ou en train.

L'origine ou la destination du trajet comprend obligatoirement une adresse de la commune et un arrêt TEC (qui peut se situer en dehors du territoire communal). Il est donc possible d'effectuer, par exemple, un aller « domicile - arrêt TEC » puis un retour « arrêt TEC - domicile » avec FlexiTEC.



Tarifs et conditions principales d'utilisation

Pour des raisons techniques, le billet FlexiTEC est uniquement valable pour la course FlexiTEC (un autre titre de transport sera nécessaire si vous souhaitez utiliser un autre transport en commun pour la suite de votre voyage).

Un règlement de transport sera signé lors du premier voyage FlexiTEC.

- Prix d'un billet (au 01/02/2014) : Next (1 ou 2 zones) 1,90€ / Horizon (+ de 2 zones) 3,00€.
- Ce prix sera communiqué lors de la réservation et sera payé au conducteur.
- 8 courses par personne ou quatre aller-retour par mois.
- Les enfants de moins de 12 ans voyagent gratuitement mais doivent être accompagnés d'une personne de 12 ans ou plus.

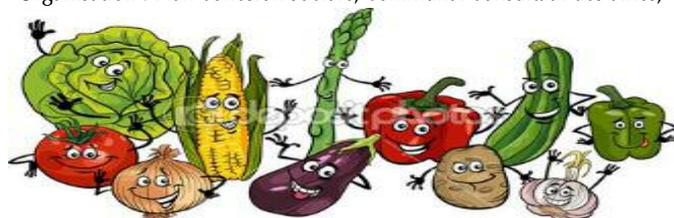
Des nouvelles du coin des « pot'agers »

La belle saison arrive, nous avons repris nos outils et enfilé nos bottes pour rafraîchir et cultiver le jardin communautaire.

Si vous aimez jardiner, si vous avez un peu de temps à consacrer, ou tout simplement si vous voulez passer voir notre jardin, vous êtes les bienvenus. Il se trouve à la maison de village- rue Grande, 27 à Tellin.

Vous pouvez nous contacter au 0472/25 25 74 (Christiane ANTOINE)

Organisation : Plan cohésion sociale, communal consultatif des aînés,



Zéro phyto – Gestion différenciée

« Entretien autant que nécessaire mais aussi peu que possible »

Tout le monde constate :

- Des prairies fleuries délimitées dans les extensions de cimetières,



- Des plantations de sedum, de petites plantes à fleurs ou de pelouses rases dans les sentiers et entre-tombes des anciens cimetières
- ET toujours aussi dans tous les autres espaces publics, des espaces sans pesticides gérés en une classification déclinée en quatre zones : Horticole, Jardinée, Champêtre ou Naturelle (Voir r TB n°s 139, 148.....)



Tout le monde s'informe

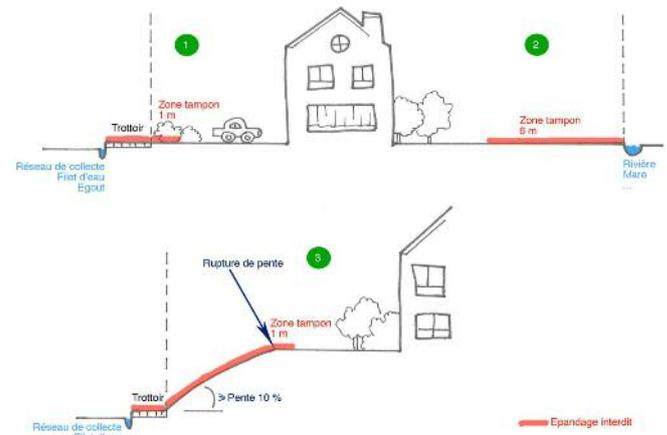
- Atelier mené pour la population dans le cadre de la journée sans pesticide et la journée de l'eau (Partenariat avec l'AIVE et CR)
- Comment et pourquoi faire un jardin BIO ? (Pour la population : 1ère plénière du Plan Communal de développement de la Nature)



- Affichage sur divers lieux
- Législation d'application « ZERO PHYTO », depuis le 1^{er} juin 2014 et pour les particuliers aussi ! (4 mars 2014 - Arrêté ministériel relatif au plan de réduction de l'application des produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics (M.B. 26.03.2014)
- Démonstration de machines pour les services communaux : en vue du renforcement du parc d'outils de gestion communal

TOUT LE MONDE JOUE LE JEU !

- Terrain revêtu : surface pavée, bétonnée, stabilisée, couverte de dolomie, gravier ou ballast (trottoir, cour, accotement, voie de chemin de fer, voirie, etc.)
- La loi qui concerne les trottoirs (terrains publics) s'applique dès juin 2014, tandis que les zones tampons concernant les particuliers sont d'application depuis septembre 2014.



Chantal BASSIAUX – Eco-conseillère - 084/374280

Primes énergies 2015

Des logements plus économes et plus confortables

Diminuer notre consommation et augmenter notre autonomie énergétique est un choix gagnant à long terme. Les primes représentent certes un incitant, mais elles ne sont pas les seules. Le gain de confort (acoustique, sensoriel...) est aussi un élément déterminant dans la décision d'amélioration de nos logements.

Qui peut bénéficier des primes Energie ?

Tout particulier âgé de 18 ans minimum, disposant d'un droit réel sur le logement concerné (le logement doit être situé en Wallonie et avoir connu une première occupation en tant que logement il y a plus de 20 ans). Les revenus doivent, par ailleurs, être ≤ à 93.000 €. Le demandeur doit remplir une des conditions suivantes (12 mois max à dater de la liquidation de la prime) :

- Occuper le logement à titre de résidence principale et ne pas affecter tout ou une partie du bien à une activité professionnelle (5 ans min.)

- Mettre le logement en location via une agence immobilière sociale, une société de logement de service public ou tout autre organisme désigné par le Ministre (6 ans min.)
- Mettre le logement à disposition gratuitement d'un parent ou allié jusqu'au 2^{ème} degré à titre de résidence principale (1 an min.)

Quels sont les travaux concernés ?

Travaux économiseurs d'énergie		Montant de base	
Isolation thermique du toit	par le demandeur	R ≤ 4,5 m²K/W	2 €/m² -> max. 100 m²
	par entrepreneur		5 €/m² -> max. 100 m²
Isolation thermique des murs (par entrepreneur)	par l'intérieur	R ≤ 2 m²K/W	8 €/m² -> max. 100 m²
	par la coulisse	R ≤ 1,5 m²K/W	6 €/m² -> max. 100 m²
	par l'extérieur	R ≤ 3,5 m²K/W	12 €/m² -> max. 100 m²
Isolation thermique des sols (par entrepreneur)	par la cave	R ≤ 3,5 m²K/W	8 €/m² -> max. 100 m²
	par la dalle	R ≤ 2 m²K/W	
Installation de systèmes de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire performants (par entrepreneur)	Chaudière gaz naturel à condensation		200 €
	Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire		400 €
	Pompe à chaleur pour le chauffage Pompe à chaleur combinée (chauffage et eau chaude sanitaire)		800 €
	Chaudière biomasse		800 €
	Chauffe-eau solaire		1.500 €
Réalisation d'un audit énergétique	par un auditeur agréé PAE2		200 €

Comment se calcule le montant de la prime ?

Montant de base : montant de base octroyé par m² ou par équipement

+ majoration 1 : majoration attribuée selon la catégorie de revenus

+ majoration 2 : majoration attribuée pour la réalisation de plusieurs travaux énergie

Catégorie	Revenus de référence ¹	Majoration 1	Majoration 2
C1	< 21.900 €	Montant de base x 3	Montant de base + 30%
C2	21.900,01 € < 31.100 €	Montant de base x 2	Montant de base + 20%
C3	31.100,01 € < 41.100 €	Montant de base x 1,5	Montant de base x + 10%
C4	41.100,01 € < 93.000 €	/	/

¹Revenus de référence = les revenus imposables globalement perçus en 2013 par toutes les personnes cohabitantes pour une demande introduite en 2015 – 5.000 € par enfant à charge ainsi que par personne reconnue handicapée par le SPF Sécurité Sociale.



Dans tous les cas, la prime attribuée n'excédera pas les 70% du montant TVAC des factures associées au projet. Sachez également qu'il existe, en plus des primes Energie, les primes Rénovation pour les logements, la réduction fiscale pour l'isolation de la toiture par entreprise, un prêt à 0% pour certains types de travaux, des primes communales selon votre localité, et parfois aussi des aides provinciales, toutes cumulables dans certains cas...

Technique de mise en œuvre ou conseils pour une meilleure performance énergétique... Contactez ses consultants, ils vous répondront gratuitement et en toute indépendance !

GUICHETS ENERGIE WALLONIE DE LIBRAMONT

Tél : 061/62.01.60 (du mardi au vendredi 9h-12h, en dehors de ces heures sur rendez-vous)

Email : guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

Site internet : <http://energie.wallonie.be>

Permanence à Bastogne au Centre Technique et Administratif Communal, Zoning Industriel 1

- 1^{er} jeudi de chaque mois : 13h30-17h
- 3^{ème} jeudi de chaque mois : 15h-19h

Permanence à Houffalize à l'Administration Communale, rue de Schaerbeek 1

- 2^{ème} jeudi de chaque mois : 13h30-16h30

Permanence à Neufchâteau à la Maison Bourgeois (2^{ème} étage), Grand'place 3

- 1^{er} mercredi de chaque mois : 14h-17h
- 3^{ème} mercredi de chaque mois : 14h-17h

Permanence à Vielsalm à la Maison Lambert (Maison de l'Emploi), rue de l'Hôtel de Ville 20

- Tous les jeudis de marché : 9h30-12h

Permanence à Wellin à l'Administration Communale, Grand Place 1

- 2^{ème} mercredi de chaque mois : 14h-17h

Utilisation des produits phytosanitaires



Le contrat de rivière pour la Lesse, en collaboration avec Phyteauwal, vous informe des nouvelles législations¹ en matière d'utilisation des produits phytosanitaires :

A partir du 1^{er} juin 2015, les opérations de manipulation des produits phytopharmaceutiques, en ce compris le remplissage, le rinçage et le nettoyage intérieur et extérieur du pulvérisateur, devront être réalisées :

- soit au champ,
- soit sur un sol plat et recouvert d'une végétation herbacée,
- soit sur une aire étanche équipée d'un système de collecte permettant de drainer les eaux polluées vers une installation de traitement des résidus phytopharmaceutiques ou d'une unité de stockage permettant de conserver les eaux polluées dans l'attente d'un traitement par un prestataire externe. Le système de collecte des eaux doit permettre d'isoler les eaux de pluie des eaux à traiter.

Les utilisateurs effectuant ces manipulations sur une aire étanche devront conserver le document attestant de l'étanchéité du matériau utilisé afin de pouvoir le présenter en cas de contrôle (ex: facture reprenant les caractéristiques du béton utilisé).



Les eaux polluées par des produits phytopharmaceutiques ne peuvent en aucun cas atteindre un point d'eau ou une rivière, le réseau d'égout public, une eau souterraine, un ouvrage de prise d'eau, ou un piézomètre.

Quelles sont les précautions à prendre lors du remplissage du pulvérisateur ?

A partir du 1^{er} juin 2015, toutes les précautions nécessaires devront être prises afin d'éviter :

- le retour d'eau de remplissage de la citerne vers une source d'approvisionnement en eau (réseau de distribution ou autre),
Exemples : clapet anti-retour, cuve intermédiaire, potence de remplissage.
- tout débordement de la cuve.
Exemples : Volucompteur, système d'arrêt automatique.

Il sera également interdit de prélever directement l'eau d'un cours d'eau, d'un étang ou de toute eau de surface ou souterraine pour remplir la cuve du pulvérisateur ou pour mélanger ou diluer des produits phytopharmaceutiques.

¹ Arrêté du Gouvernement Wallon du 11 juillet 2013 relatif à une application des pesticides compatible avec le développement durable et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau et l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 5 novembre 1987 relatif à l'établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement wallon (MB. 05.09.2013).

Faut-il respecter des zones tampons ? De quelle largeur ?

En zone de cultures et/ou de prairies
Des zones tampons (ZT) doivent être respectées depuis le 1^{er} septembre 2014 :

- Le long des eaux de surface **sur une largeur minimale de 6 mètres à partir de la crête de berge ne pouvant être inférieure à celle définie dans l'acte d'agrément de chaque produit phytopharmaceutique.**
- Le long des terrains revêtus non cultivables (TRNC) reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales sur une largeur de 1 mètre.
- En amont des terrains meubles non cultivés en permanence sujets au ruissellement en raison d'une pente supérieure ou égale à 10 % et qui sont contigus à une eau de surface ou à un terrain revêtu non cultivable relié à un réseau de collecte des eaux pluviales sur une largeur de 1 mètre à partir de la rupture de pente.



Plus d'infos sur : <http://www.phyteauwal.be/>

Moins de pesticides, c'est aussi un plus pour notre santé et celle de notre entourage, moins d'impact sur l'eau et le sol.



Jeunesse et Extra-scolaire



Les ateliers rock de Tellin

Tout d'abord, merci à Fabrice, notre animateur, pour le travail qu'il a réalisé avec nos jeunes depuis 2 ans. Il s'en va pour d'autres projets et nous lui souhaitons une bonne continuation.

Afin de nous organiser au mieux pour la prochaine rentrée, nous vous proposons déjà de nous contacter au 084/36 66 85 (Isabelle DORY) pour inscrire votre enfant, s'il est intéressé par la musique et s'il a entre 10 et 18 ans.

Nous sommes actuellement en recherche d'un nouvel animateur musical (si vous connaissez des musiciens ayant la fibre pédagogique et une expérience en animation musicale, merci de les mettre en contact avec nous).

Notre objectif est de proposer aux jeunes un espace de rencontre convivial autour de l'animation musicale.

Organisation : Plan cohésion sociale – CPAS – MCFA en Haute-Lesse

Des Tellinois à l'honneur

Citoyen à l'honneur – Jean-François DENONCIN



Jean-François Denoncin a été mis à l'honneur lors du dernier conseil communal, avec la remise du brevet de lauréat du travail. En effet, sa Majesté le Roi Philippe a octroyé à Jean-François le titre et l'insigne d'honneur d'argent de Lauréat du Travail, et ce dans le secteur boulangerie et pâtisserie artisanale. Le comité organisateur lui a décerné le label Expérience et Innovation. Cette distinction honorifique lui a été attribuée après une procédure de sélection minutieuse, qui évalue les candidats sur leurs compétences professionnelles et leur engagement social. Toutes nos félicitations à Jean-François.

Institut Royal des Elites du Travail

L'Institut Royal des Elites du Travail a été créé par le Roi Albert 1^{er}, dans le cadre des expositions nationales du travail en 1929.

L'Institut est une fondation d'utilité publique fondée par arrêté royal en 1954 sous le haut patronage de la Reine Elisabeth de Belgique.

La mission de l'Institut est de reconnaître et encourager, au-delà de la juste rémunération, les mérites de celles et ceux qui accomplissent un travail, un métier. C'est leur témoignage de la reconnaissance pour leur talent et efforts individuels dans l'exercice de leur métier.

L'Institut procède à une sélection sur base de critères qualitatifs concernant notamment le savoir, le savoir-faire, le savoir-être, le respect de l'environnement et la transmission des connaissances.

Les titres et insignes sont octroyés par arrêté royal.

Le titre « Expérience et innovation » médaille d'argent est octroyé après une expérience professionnelle d'au moins 15 ans. Le nominé doit :

- Faire preuve de compétences professionnelles élargies.
- Démontrer une évolution positive dans son parcours professionnel.
- Maîtriser la sécurité alimentaire.
- Suivre des formations de perfectionnement.
- Participer à la gestion de l'entreprise.
- S'inscrire dans une politique de responsabilité sociétale.

Pour tout le secteur belge de la boulangerie – pâtisserie, 10 distinctions « Médaille d'Argent » ont été attribuées.

La remise des médailles a eu lieu à BRUXELLES le 7 juin en présence du commissaire général du gouvernement.

Agenda

Activités ados août 2015

Organisées par « Espace Jeunes de Tellin » / Encadrées par une éducatrice et différents accompagnants.

Créer ses produits de beauté au naturel + beauté des mains le 24/07 (matin):



Avec l'aide d'une esthéticienne, créez vos produits de beauté « soin du visage » à partir de fruits et légumes. Ensuite pose de vernis à ongles pour des mains toutes en beauté !

De 9h à 12h à la Maison de village « Au Pâchy ».

Prix : 10€

Date limite inscription : 17/07

Piscine Givet le 21/08 :

Départ à 13h30 au hall sportif de Tellin

Retour vers 17h30

Chacun paie son entrée :

Prix + 16 ans : 5,30€

Prix - 16 ans : 3,30€

Date limite inscription : 17/08



Karting le 27/08 :

Karting Fun Race 15 Min - 1 partie de Bowling - 7Di Cinéma 3D Minigolf - Rodeo + 1 boisson.



Lieu : East Action Center à St Vith
Départ : 8h30 au hall sportif de Tellin

Retour vers 18h.

Prendre son pique-nique.

Prix : 25€

Date limite inscription : 24/08

! ATTENTION !

Nombre de places limité pour chaque activité.

Pensez à vous inscrire avant la date limite d'inscription.

Contact ? Christine Housen, éducatrice :

- Via Facebook : « Espace Jeunes Tellin »
- Via mail : christine.housen@tellin.be
- Via tél : 084/387614. 0499/697268



Agenda

MARCHE ADEPS

26 Juillet TELLIN

Distances de:

5 - 10 - 15 - 20 Km

Départ: Terrains de foot—Mont du Carillon—TELLIN
Entre 7h30 et 16 h

Restauration : Jambon grillé, pdt et salade—8 €
Petite restauration sur place

Renseignements : 0497/57 50 58— 0476/50 63 02
Réservation repas souhaitée



La Rus Tellin vous propose son



STAGE DE FOOT

DU 3 AU 7 AOÛT 2015

Stagiaires de 5 à 16 ans

Le stage s'élève à 100 euros
Montant à verser sur le compte **AVANT le 1 Août:**
BE 85 1460 5038 8306 GEBABEBB

Coordinateur : Thierry Moors

Mercredi 5 août

Journée excursion récréative et sportive.
Repas compris.

REPAS CHAUD TOUS LES JOURS ET
POSSIBILITÉ DE GARDERIE À PARTIR DE 8H00 ET DE 16H00 À 17H00

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 1 août 2015
PAR TEL 0497 57 50 58
PAR MAIL rustellinoise@gmail.com

Vous pouvez demander une intervention auprès de votre mutuelle

Divers

Une centaine de personnes ont participé ce 21 juin au dîner printanier des 3 x 20 de Bure.

L'ambiance a été franchement conviviale.

Le comité continue sur son élan et organise sa grande brocante le 30 août dans la rue de Mirwart. Un voyage à Pairi Daiza le 6 septembre permettra de faire connaissance avec les pandas.

Les 3 x 20 de Bure suivent le progrès et ont lancé leur propre site web pour annoncer leurs activités. Rendez-vous sur www.3x20bure.be

Pour plus de renseignements :
Mme Marie-Thérèse ROBERT
Rue de Mirwart 16
6927 Bure

Tél. 0479 06 66 25



Tellin, le 8 juin 2015,

Chers Amis sportifs,
Chers Amis footeux,



Le club de football de Tellin, la Royale Union Sportive Tellinoise, subira une période difficile de son histoire pour la prochaine saison 2015-2016.

En effet, malgré plusieurs appels à l'aide, le comité actuel ne peut plus assurer toutes les activités du club telles que prévues les dernières années. Nous sommes trop peu nombreux pour assurer l'encadrement optimal des sportifs, la bonne tenue des installations, l'organisation de tous les matchs.

Chaque année, les différentes charges (infrastructures, union belge de football, équipes et équipements, arbitrage,...) augmentent. Pour cela, nous devons faire d'autres activités plus rémunératrices : brocante, marches adeps, soupers, tournois, concours de couyon,... Ceci, ajouté à la gestion et l'organisation des matchs, devient trop lourd à porter pour les quelques valeureux bénévoles qui restent.

Dès lors, le comité avait souhaité démissionner afin qu'un renouveau soit apporté au club tant au niveau idées que personnes. Hélas, la relève ne fut pas présente lors des deux dernières assemblées générales.

Le comité a donc décidé, pour la saison 2015-2016, de continuer avec les jeunes. Toutes les différentes catégories d'équipes sont maintenues, en partie avec l'association de la Haute-Lesse comprenant les clubs de Bure-Libin-Wellin-Redu-Villance.

Une équipe de vétérans verra probablement le jour puisqu'il semble y avoir une demande en ce sens.

Cette prochaine saison, Tellin n'évoluera pas en équipe senior. Toutes les manifestations principales organisées par le club sont maintenues.

Pour la saison 2016-2017, des pourparlers sont déjà en cours afin qu'une équipe fanion puisse évoluer sous les couleurs rouge et noir.

En 2017, la Royale Union Sportive Tellinoise deviendra 'Excelsior' puisque le club comptera 75 années d'existence avec, nous l'espérons, de belles années sportives à venir.

Le comité

La Province de Luxembourg est propriétaire de plusieurs Musées. Ceux du Domaine du Fourneau Saint-Michel à Saint-Hubert et le Musée Archéologique à Arlon.

Venez découvrir leurs trésors !

Le Musée de la Vie Rurale en Wallonie et le Musée du Fer et de la Métallurgie Ancienne

Le Musée de la Vie Rurale recrée, par des transplantations d'immeubles anciens, un cadre de vie du 19^e siècle comprenant des hameaux wallons typiques issus de 10 régions géographiques du sud du sillon Sambre et Meuse. A l'intérieur, des habitations d'antan sont reconstituées avec les ateliers d'artisans, les cuisines au feu de bois, les chambres, les différents mobiliers et les outils authentiques.

Le Musée du Fer et de la Métallurgie Ancienne contient le seul haut-fourneau du 18^e siècle encore visible. Les vestiges exceptionnels du Musée permettent de découvrir les techniques de fabrication de la fonte et l'importance de l'usage du fer dans la vie quotidienne d'autrefois. Attention, en raison d'importants travaux de rénovation et mise en conformité, le Musée du Fer et de la Métallurgie Ancienne est fermé en 2014.

Le Domaine du Fourneau Saint-Michel est également un endroit dédié à la nature et à la promenade. Différents lieux de restauration sont par ailleurs présents sur le site.

Une voiturette est à la disposition des personnes à mobilité réduite. Il suffit de la demander au guichet à l'entrée. N'hésitez pas!

Domaine provincial du Fourneau Saint-Michel

Fourneau Saint-Michel, 4
6870 Saint-Hubert
084/21.08.90

fourneausaintmichel@province.luxembourg.be

Le Musée Archéologique

Fondé en 1847, le Musée Archéologique doit sa réputation internationale à sa riche collection de blocs sculptés découverts pour la plupart dans les fondations du rempart arlonais du III^e siècle.

Le travail de la céramique, du verre, du métal ou encore de la pierre est représenté par de nombreux objets, de fabrication locale ou importés. Ces derniers ont été découverts sur différents sites archéologiques de la province de Luxembourg.

En plus de sa collection permanente entièrement consacrée à la période gallo-romaine, le musée propose en moyenne une fois par an une exposition temporaire sur l'archéologie gallo-romaine mais aussi d'autres périodes.

Tout au long de l'année sont organisées de nombreuses activités pour tous les publics, de la visite guidée aux ateliers en passant par des journées à thème.

Musée archéologique d'Arlon

Rue des Martyrs, 13
6700 Arlon
063/21.28.49

musee.archeologique@province.luxembourg.be

Plus d'infos sur www.province.luxembourg.be

autoselux
votre spécialiste automobile

Nous mettons tout en œuvre pour vous offrir un service complet et de qualité...

Voitures - Véhicules utilitaires - 4 x 4

- ✓ Essai de nos véhicules
- ✓ Garantie
- ✓ Service après-vente
- ✓ Dépannage
- ✓ Entretiens
- ✓ Réparations
- ✓ Révision générale
- ✓ Vente et montage de pneus

Service commercial
ouvert 7j/7 sur rendez-vous

Atelier
ouvert du Mardi au Vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 18h
ouvert le Samedi de 9h à 12h30

rue de Rochefort, 64a
6927 TELLIN
+32 (0) 84 223 123
+32 (0) 476 571 799



**TOUT FAIRE
MATERIAUX**

Gilles s.p.r.l.

<http://www.toutfaire.be/gille/>

Rue de l'Abattoir, 28
5580 ROCHEFORT

Tél. 084/244.901 - Fax : 084/212.571

E-mail: info@gilles-rochefort.be

COMBUROCHE s.a.



**VOTRE EXPERT
CHALEUR**

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Roland CROSSET se fera un plaisir de vous rencontrer.
087/26 78 86 (soir)



LIBERT

s.p.r.l.

Assureurs-Conseils
Prêts & Placements

OCA : A-cB 13.999

Rue de la Libération, 64 - 6927 TELLIN

Tél. : 084/36 61 43 - Fax : 084/36 70 03

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ

WARIN

Gasoil-Gasoil EXTRA-Diesel-Essences-Lubrifiants-Gaz-Citernes-Station service

Ets WARIN s.a

GRAIDE (station)

Tel: 061/51.10.26

MARCHE

Tel: 084/31.13.57

Simplifiez-vous la vie, commandez via
www.warin-mazout.be



Mobil
LUBRIFIANTS

Votre expert chaleur



- Service - Qualité - Quantité
- N°1 Gasoil EXTRA OPTIPLUS
- Paiements échelonnés:
Vous répartissez votre budget chauffage sur 12 mois sans frais ni intérêts
- Ravitaillement automatique

ESSO OPTIPLUS



Notre Mazout à la pointe de la technologie
**ECONOMIE-SECURITE
PROPRETE**

AMPERSONN
Thierry HUYNNEN

La sécurité est l'affaire de tous ...
mais confiez la vôtre à
AMPERSONN

Entreprise de sécurité agréée n° 20 1726 05
Thierry HUYNNEN

Systèmes
d'alarmes intrusion

Systèmes
d'alarmes incendie

Systèmes de
surveillance par
caméras

Systèmes de
gestion et
contrôle d'accès

Cité du centenaire, 236 - 6927 Tellin
GSM : 0498 05 36 69 - Tél : 084 / 40 03 44 - Site : www.ampersonn.be



DELVENNE Frères

Tailleur de pierre - Marbrier

Pierres - marbres - granits
pour le bâtiment - caveaux - monuments

Rue de bouges 49

6927 RESTEIGNE

Tel : 084/38.84.00

www.marbreriedelvenne.be